

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 13 avril 2015 le **règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme**;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.baiedessables.ca](http://www.municipalite.baiedessables.ca)
- Le règlement numéro 2015-01 entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *Code municipal du Québec*, soit à la date de la présente.

Donné à Baie-des-Sables, ce 8 juillet 2015.

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier